ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG) RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE DE L'ESPACE AÉRIEN ET DE L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES (AAO/SG5)

Réunion virtuelle, 23 - 26 août 2022

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles du Sous-groupe AAO de l'APIRG et non celles de l'Organisation. Toutefois, le Rapport sera soumis au Comité de coordination des projets (APCC) et à l'APIRG, et toute mesure officielle prise sera publiée en temps utile en tant que Supplément.

RAPPORT APPROUVÉ PAR LA RÉUNION ET PUBLIÉ SOUS L'AUTORITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES ABRÉVIATIONS	ii
LISTE DES APPENDICES	
LISTE DES PROJETS DE CONCLUSION ET DÉCISION	V
PREMIÈRE PARTIE I — INTRODUCTION	1
Lieu et durée	1
Participation	
Bureau et secrétariat	
Langues de travail	1
Ouverture de la réunion	
Ordre du jour	
•	
DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	3
Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	3
Point 2 : État d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions des réur	nions
AAO/SG4 et APIRG/24 applicables au Sous-groupe	3
2.1 Conclusions/Décisions de la réunion AAO/SG4	3
2.2 Conclusions/Décisions de la réunion APIRG/24 applicables au Sous-groupe A	AAO
	3
Point 3 : Réalisations dans le domaine Espace aérien et exploitation des aérodromes	3
3.1. État d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables	3
3.2 Compte rendu des États et des parties prenantes sur la planification et la mise	en
œuvre	5
Mise à jour de l'eANP de la région AFI	
Autres initiatives concernant la navigation aérienne	12
Point 4 : Carences de navigation aérienne	
Point 5 : Activités devant être coordonnées avec les SST du RASG-AFI	13
Point 6 : Difficultés de mise en œuvre éprouvées par le Sous-groupe	13
Point 7 : Propositions de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI	14
Point 8 : Examen du mandat et du programme de travail du Sous-groupe	14
Point 9 : Examen des projets de conclusion/décision de la cinquième réunion du Sous	
groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes (AAO/SG5)	14
Point 10 :Ouestions diverses	14

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAMP Plan directeur ATM de la région AFI

AAMP PMT Équipe de gestion du projet du Plan directeur ATM de la région AFI **AANDD** Base de données des carences de navigation arienne de la région AFI

AANRT Équipe du rapport annuel sur la navigation aérienne

AAO/SG Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes de

1'APIRG

A- CDM Prise de décisions en collaboration aux aéroports

AFCAC Commission africaine de l'aviation civile

AFI Afrique et océan Indien

AFI ATM CP Plan d'urgence ATM de la région AFI

AFI CONOPS Concept des opérations de la région AFI

AFI FRA Espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI

AFI FRA PMT Équipe de gestion du projet d'espace aérien avec libre choix de routes de

la région AFI

AFI SSR CMP Plan de gestion des codes du radar secondaire de surveillance de la région

AFI

AFI VACP Plan d'urgence pour les cendres volcaniques de la région AFI

AFRAA Association des compagnies aériennes africaines

AFTN Réseau du service fixe de télécommunications aéronautiques

AIM Gestion de l'information aéronautique

ANSP Fournisseur de services de navigation aérienne

AOP Planification opérationnelle d'aérodrome

APCC Comité de coordination des projets de l'APIRG

APIRG Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre **ARC-TF** Équipe spéciale de coordination APIRG/RASG-AFI

ARMA Agence régionale africaine de surveillance

ASCAAR Attribution et révision des codes du radar secondaire de surveillance de la

région AFI

ASBU Mise à niveau par blocs du système de l'aviation

ASECNA Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à

Madagascar

ATSCS Étude des compétences ATS
ATM Gestion du trafic aérien
BBB Bloc constitutif de base
AAC Autorité de l'aviation civile

CANSO Organisation des services de navigation aérienne civile

CNS Communications, navigation et surveillance

CPDLC Communications contrôleur-pilote par liaison de données

EAC Communauté de l'Afrique de l'Est FIR Région d'information de vol GANP Plan mondial de navigation aérienne

GASP Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde

GRF Format de compte rendu mondial

IATA Association du transport aérien international ICAO Organisation de l'aviation civile internationale

IIM SG Sous-groupe des infrastructures et de la gestion de l'information

MET Météorologie aéronautique

NCPI Coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre

NCLB Aucun pays laissé de côté

PBN Navigation basée sur les performances

PBCS Communication et surveillance basées sur la performance

RASC Comité directeur du RASG-AFI

RASG-AFI Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique-océan Indien

RPAS Système d'aéronef télépiloté

RSOO Organisation régionale de supervision de la sécurité

RVSM Minimum de séparation verticale réduit

SAR Recherches et sauvetage

SARPs Normes et pratiques recommandées
SBAS Système de renforcement satellitaire
SLOP Procédure de décalage latéral stratégique

SSO-SST Équipe de soutien aux systèmes nationaux de supervision de la sécurité

SSP — SST Équipe de soutien aux programmes nationaux de sécurité

SSTs Équipe de soutien à la sécurité
TAG Groupe d'action tactique

ODD-Nations Unies Objectifs de développement durable des Nations Unies

LISTE DES APPENDICES

Appendi ce 1	Liste des participants		
Appendice 2	État d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG applicables à l'AAO/SG		
Appendice 3	Éléments ASBU applicables à l'ATM/SAR		
Appendice 4 Appendice 5	Éléments ASBU applicables à l'AOP Modèle pour la collecte des données ASBU		
Appendice 6	Composition de l'Équipe de gestion du projet de plan directeur ATM de la région AFI (AAMP PMT)		
Appendice 7	Première édition du Plan directeur ATM de la région AFI, Vision ATM 2045, et futur CONOPS		
Appendice 8	Composition de l'équipe du Plan d'urgence ATM de la région AFI		
Appendixce 9	Troisième édition du Plan d'urgence ATM de la région AFI		
Appendice 10	CONOPS de l'espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI (AFI FRA), deuxième édition		
Appendice 11	Rapport sur la mise en œuvre du projet ASCAAR		
Appendice 12	Rapport sur l'étude de compétences ATS		
Appendice 13	Formulaire de compte rendu des carences de navigation aérienne		
Appendice 14	Mandat du Sous-groupe AAO		
Appendice 15	Programme de travail du Sous-groupe AAO pour la période 2022 - 2023		
Appendice 16	Résumé des projets de conclusion et décision de la cinquième réunion du Sous- groupe AAO		

LISTE DES PROJETS DE CONCLUSION ET DÉCISION

DÉFINITIONS

Le Sous-groupeAAO consigne ses actions sous forme de projets de conclusion, de projet de décision, ou de décisions comme suit :

- a) Projets de conclusion et projets de décision : Suite à donner par le Sous-groupe nécessitant l'accord préalable de l'APIRG avant d'être mise en œuvre. Toutes les suites à donner sont examinées par l'APIRG lors de la réunion qui intervient après la publication du rapport du Sous-groupe.
- **Décisions du Sous-groupe** : Les suites à donner Suites à donner ne nécessitant pas forcément l'accord préalable de l'APIRG et susceptibles d'être mises en œuvre par le Sous-groupe concerné et ses membres, ou par le Secrétariat, au cas ce type de mesure envisagée est applicable.

N °	Projets de conclusion et de décision de la réunion AAO/SG5	
1.	Projet de conclusion 5/01	Adoption des éléments ASBU applicables aux
		opérations de l'espace aérien et d'exploitation des aérodromes dans la région AFI
2.	Projet de conclusion 5/02	Collecte et communication de données sur la
	3	mise en œuvre de l'ASBU
3.	Projet de conclusion 5/03	Examen et mise en œuvre du Plan d'urgence
		ATM de la région AFI (AFI ATM CP)
4.	Projet de décision 5/04	Efficacité du Plan d'urgence ATM de la région
		AFI (AFI ATM CP)
5.	Projet de conclusion 5/05	Mise en œuvre de l'espace aérien avec libre
		choix de routes de la région AFI (AFI FRA)
6.	Projet de conclusion 5/06	Efficacité améliorée de l'espace aérien RVSM
		de la région AFI
7.	Projet de décision 5/07	Désignation des experts coordonnateurs
		nationaux du RVSM
8.	Projet de conclusion 5/08	Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion
		des codes du radar secondaire de surveillance de
		la région AFI
9.	Projet de conclusion 5/9	Rapport de l'étude des compétences ATS
10.	Projet de conclusion 5/10	Coopération civilo-militaire
11.	Projet de conclusion 5/11	Sommet de l'ATM 2023/2024 de la région AFI
12.	Projet de conclusion 5/12	Élaboration du Volume III du Plan de navigation
		électronique (eANP) de la région AFI
13.	Projet de conclusion 5/13	Programme de travail du Sous-groupe AAO pour
		2022-2023

PREMIÈRE PARTIE I — INTRODUCTION

1. Lieu et durée

1.1 La cinquième réunion du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes (AAO/SG5) de l'APIRG s'est tenue au format virtuel du 23 au 26 août 2022.

Participation

1.2 La réunion a enregistré la participation de cent quarante-deux (142) participants provenant des États AFI et des organisations régionales/internationales. La liste des participants est jointe en **Appendice 1** au présent rapport.

Bureau et secrétariat

- 1.3 La réunion a été dirigée par M. Billy Diabasenga Kusuamina (République démocratique du Congo), Président, et M. Nathan Kaluba (Zambie), Vice-président.
- 1.4 M. Elisha Omuya, expert régional AGA au Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) de l'OACI, assurait les fonctions de secrétaire. Il était assisté de Mme Keziah Ogutu, experte régionale ATM/SAR (Bureau ESAF), et de Mme Prisca Nkolo, experte régionale AGA au Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) de l'OACI.

Langues de travail

1.5 Les délibérations se sont déroulées en français et en anglais avec des services d'interprétation simultanée. La documentation de la réunion était disponible dans les deux langues sur le site web de l'OACI.

Ouverture de la réunion

- 1.6 Le discours d'ouverture de la réunion a été prononcé par Prosper Zo'o Minto'o, Directeur régional du Bureau WACAF de l'OACI, et Secrétaire du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG).
- 1.7 Il a remercié les États et les organisations d'avoir facilité la participation de leurs experts à cette réunion. Il a aussi remercié MM. Billy Diabasenga Kusuamina et Nathan Kaluba, respectivement Président et Vice-président du Sous-groupe, pour leur leadership et leur appui.
- 1.8 M. Zo'o Minto'o a rappelé les diverses Conclusions et Decisions de l'APIRG applicables à l'AAO/SG qui appellent à l'action, notamment la coordination avec le sousgroupe IIM. Il a mis l'accent sur l'identification des éléments ASBU applicables à la région AFI, ainsi que l'élaboration du Volume III du Plan de navigation aérienne électronique de la région AFI (eANP AFI).
- 1.9 Il a souligné le rôle des coordonnateurs nationaux dans chaque domaine technique (AOP, ATM/SAR) dans la résolution des problèmes liés à l'espace aérien et l'exploitation des aérodromes. Il a encouragé les États à continuer à informer les bureaux régionaux des carences et des défis rencontrés dans la mise en œuvre des normes.

1.10 Il s'est en outre félicité de l'appui des parties prenantes sur les initiatives et autres activités d'assistance dans les domaines ATM/SAR et AOP, à travers les bureaux régionaux de l'OACI. Il a conclu son discours en appelant les États à s'impliquer dans les activités du Sous-groupe afin de répondre aux défis liés à l'espace aérien et à l'exploitation des aérodromes dans la région AFI.

2. Ordre du jour

La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après :

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Point 2 : État d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la réunion AAO/SG4 et de la réunion APIRG/14 applicables au Sous-groupe

Point 3 : Réalisations dans le domaine Espace aérien et exploitation des aérodromes

3.1. État d'avancement des éléments ASBU applicables

3.2. Compte rendu des États et des parties prenantes sur la planification et la

mise en œuvre

3.3 Mise à jour sur l'eANP de la région AFI 3.4. Autres questions de navigation aérienne

Point 4 : Carences de navigation aérienne

Point 5 : Activités devant être coordonnées avec les SST du RASG-AFI

Point 6 : Difficultés de mise en œuvre éprouvées par le Sous-groupe

Point 7 : Proposition de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI

Point 8: Examen du mandat et du programme de travail du Sous-groupe

Point 9: Examen des projets de conclusion/décision de la cinquième réunion du Sous-

groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes (AAO/SG5)

Point 10: Questions

DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

1.1 La réunion a examiné et adopté le projet d'ordre du jour et le programme de travail présentés par le Secrétariat.

Point 2 : État d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions des réunions AAO/SG4 et APIRG/24 applicables au Sous-groupe

2.1 Conclusions/Décisions de la réunion AAO/SG4

2.1.2 Le Secrétariat a rappelé que la réunion AAO/SG4 a été saisi de dix (10) projets de conclusion et onze (11) projets de décision. La réunion de l'APCC a approuvé neuf (9) projets de conclusion et sept (7) projets de décision présentés à la réunion APIRG/24.

2.2 Conclusions/Décisions de la réunion APIRG/24 applicables au Sous-groupe AAO

- 2.2.1 Le Secrétariat a informé la réunion que la réunion APIRG/24 a approuvé neuf (9) projets de conclusion et sept (7) projets de décision applicables au Sous-groupe AAO.
- 2.2.2 La réunion a examiné l'état d'avancement de ces conclusions et décisions et noté que sur seize (16) Conclusions et Décisions, sept (7) ont été entièrement mises en œuvre, et la mise en œuvre de sept (7) autres se poursuit, tandis que celle de deux (2) n'a pas démarré.
- 2.2.3 L'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG figure dans **l'Appendice 2** du présent rapport.

Point 3 : Réalisations dans le domaine Espace aérien et exploitation des aérodromes

3.1. État d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables

- 3.1.1 Ce point a été examiné en séance plénière. La réunion s'est penchée sur l'identification des éléments ASBU applicables à la région AFI dans le domaine Espace aérien et exploitation des aérodromes. La réunion a aussi examiné la question de la collecte des données relatives à la mise en œuvre des éléments ASBU, fait le point sur la mise en œuvre de ces éléments dans la région AFI.
- 3.1.2 La réunion s'est aussi penchée sur certains points communs dans le domaine Espace aérien et exploitation des aérodromes, surtout les aspects liés à la mise en œuvre de l'A-CDM. Elle a relevé que l'échange d'informations doit être la priorité au moment où a lieu l'intégration avec les réseaux de systèmes ATM. Les questions techniques ont été abordées lors des séances de groupe parallèles.

Détermination des éléments ASBU applicables à la région AFI

- 3.1.3 La réunion a rappelé la Décision 24/30 de la réunion APIRG/24 sur l'alignement du Plan régional de navigation aérienne avec la sixième édition du GANP, qui demande au Secrétariat de :
 - a) coordonner avec les équipes de projets des Sous-groupes AAO et IIM pour identifier les éléments applicables de l'ASBU pour la région AFI, d'ici le 31 juillet 2022 (vérifier la date);
 - b) coordonner l'élaboration du Volume III de l'eANP de la région AFI.
- 3.1.4 Le Secrétariat a présenté la démarche adoptée pour la détermination des éléments ASBU applicables à la région AFI et les résultats de l'évaluation réalisée dans l'objectif d'exécuter cette tâche. Le Secrétariat a clarifié les divers concepts du cadre de l'ASBU dans la sixième édition du GANP, en mettant un accent sur le concept des éléments ASBU. Les éléments ASBU représentent une amélioration nécessaire des performances du système de navigation aérienne dans certaines conditions opérationnelles.
- 3.1.5 La réunion a noté que la première version du plan de mise en œuvre du système régional AFI de navigation aérienne est axée sur les modules. Toutefois, en ce qui concerne l'alignement sur la sixième édition du GANP, l'accent est désormais placé sur l'applicabilité des éléments ASBU. La réunion a pris note de la méthode basée sur les performances que le Secrétariat a utilisée pour évaluer l'applicabilité des éléments ASBU. La réunion est convenue que les éléments ASBU essentiels liés aux normes et pratiques recommandées (SARP) doivent systématiquement s'appliquer à la Région.
- 3.1.6 Lors des sessions de groupe parallèles, la réunion a examiné les critères d'applicabilité et l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU liés à l'espace aérien et à l'exploitation des aérodromes .

Par conséquent, le projet de conclusion ci-après a été formulé :

Projet de conclusion 5/01 : Adoption des éléments ASBU applicables à l'espace aérien et à l'exploitation des aérodromes dans la région AFI

Il est conclu que,

Aux fins d'aligner le Plan régional AFI de navigation aérienne sur la sixième édition du GANP, les éléments ASBU identifiés aux Appendices 3 et 4 du présent rapport sont applicables à l'espace aérien et aux opérations d'aérodrome dans la région AFI.

Outil de collecte de données de l'ASBU et état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables

- 3.1.7 Le Secrétariat a rappelé les difficultés relevées lors de la réunion APIRG/24, en ce qui concerne la collecte des données auprès des États. Pour surmonter ces difficultés, le Secrétariat a réfléchi à des alternatives aux enquêtes de collecte des données auprès des États.
- 3.1.8 La réunion a noté que le Secrétariat a développé un modèle d'outil de collecte des données base sur Excel. Il figure à l'**Appendice 5** au présent rapport.

- 3.1.9 En outre, le Secrétariat a informé la réunion de l'élaboration en cours d'une plateforme en ligne de facilitation de la collecte des données et d'automatisation de la création de tableaux de bord sur la mise en œuvre de l'ASBU. L'interface utilisateur de cette plateforme va tirer parti de l'expérience du modèle manuel.
- 3.1.10 La réunion a invité instamment les États à utiliser le modèle d'outil de collecte des données basé sur Excel pour rendre compte de la mise en œuvre des éléments ASBU aux bureaux régionaux de l'OACI par l'intermédiaire des coordonnateurs de la planification et de la mise en œuvre, en attendant la finalisation de la plateforme. À cet effet, le projet de conclusion ci-après a été formulé.

Projet de conclusion 5/02 : Collecte des données et comptes rendus sur la mise en œuvre de l'ASBU

Il est conclu que,

Pour faire le point sur la mise en œuvre des éléments ASBU grâce au compte rendu continu et à l'analyse axée sur les données dans la Région :

- a) Les États utilisent le modèle d'outil de collecte des données présenté dans l'Appendice 5 du présent rapport, et rendent compte tous les trois mois au bureaux régionaux de l'OACI de l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU, en attendant la finalisation de la plateforme.
- b) Les États migrant vers la plateforme en ligne pour la collecte des données et les comptes rendus lorsqu'elle sera finalisée.
- 3.2 Compte rendu des États et des parties prenantes sur la planification et la mise en œuvre

Espace aérien (Sécurité, Capacité, et Efficacité)

Plan directeur ATM

- 3.2.1 Le Secrétariat a informé la réunion des progrès enregistrés par l'Équipe de gestion du projet de Plan directeur ATM de la région AFI (AAMP PT) vers la conception de la Vision 2045 de l'ATM AFI, du futur concept des opérations de la région AFI (AFI CONOPS), et du Plan directeur ATM de la région AFI (AAMP).
- 3.2.2 L'élaboration des trois documents reste une véritable gageure du fait de l'insuffisance des ressources dont disposent les membres de l'équipe du projet pour la réalisation de cette tâche. Cependant, la réunion a pris note des progrès remarquables enregistrés après la tenue de l'atelier virtuel ayant réuni les membres de l'équipe du projet pour peaufiner le document de vision. Le projet de Vision 2045 de l'ATM de la région AFI est achevé, et les États sont exhortés à formuler leurs observations sur ce document, au plus tard le 31 décembre 2022. La première édition du Plan directeur ATM et le futur CONOPS de la région AFI sont en cours d'élaboration.
- 3.2.3 La réunion a pris note de la modification de la composition de l'équipe du projet qui figure dans l'**Appendice 6** au présent rapport, et elle a reconnu la nécessité d'organiser, au plus tard le 31 octobre 2022, une réunion en présentiel pour parachever les documents restants.

Examen du Plan d'urgence ATM de la région AFI (AFI ATM CP)

- 3.2.4 La réunion a rappelé la Conclusion 22/14 de la réunion APIRG/22 portant adoption de la première édition de l' AFI ATM CP et approuvant création de l'Équipe de coordination du Plan d'urgence de la région AFI.
- 3.2.5 La réunion a pris note de la modification de la composition de l'Équipe. Elle a en outre relevé que dans un passé récent, il y'a eu un conflit concernant la terminologie de l'équipe de coordination du plan d'urgence (CCT) entre la région AFI et les autres régions de l'OACI, et invité l'Équipe à revoir les différents termes et à les harmoniser avec les autres régions de l'OACI.
- 3.2.6 La réunion a aussi noté que la mise à jour de la liste des coordonnateurs du Plan d'urgence ATM des États/FIR et de leurs coordonnées n'est pas achevée et a demandé au Secrétariat de coordonner cette mise à jour avec les États qui ne l'ont pas encore fait.
- 3.2.7 Elle a aussi noté que dans le but d'assurer la robustesse et l'efficacité du Plan d'urgence ATM de la région AFI, un exercice de simulation devrait être organisé sur le ce plan d'ici fin mars 2023.
- 3.2.8 Dans le but de maintenir une approche coordonnée dans la révision du Plan, la réunion est convenue d'organiser une réunion en présentiel des coordonnateurs du Plan d'urgence ATM de la région AFI au cours du deuxième trimestre 2023.
- 3.2.9 La réunion a rappelé aux États l'exigence de publier les plans d'urgence ATM nationaux dans leurs AIP et sur les sites web pertinents, et ensuite, d'établir un lien entre ces plans et la page web des plans d'urgence du bureau régional de l'OACI. Elle a par conséquent, invité instamment les États à fournir le lien vers le site web du Plan d'urgence ATM national aux bureaux régionaux accrédités.
- 3.2.10 La réunion a aussi examiné le projet de troisième édition du Plan d'urgence ATM de la région AFI, et formulé par conséquent la Conclusion et la Décision ci-après :

Projet de conclusion 5/03 : Examen et mise en œuvre du Plan d'urgence ATM de la région AFI (AFI ATM CP)

Il est conclu que,

Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'urgence ATM de la région AFI, la nouvelle composition et la troisième édition du Plan qui figurent aux Appendices 8 et 9 du présent rapport sont approuvées.

Projet de décision 5/04 : Efficacité du Plan d'urgence ATM de la région AFI (AFI ATM CP)

Il est décidé que,

Pour évaluer l'efficacité du Plan d'urgence ATM de la région AFI, un exercice de simulation doit être organisé par l'Équipe de coordination du Plan d'urgence (CCT) de la région AFI, au plus tard le 30 juin 2023.

Espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI (AFI FRA)

- 3.2.11 Le Secrétariat a fait le point sur l'évolution vers la mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI (AFI FRA) conformément à la Conclusion 22/36 de la réunion APIRG/22 et au Plan directeur ATM qui est conforme au module B1-FRTO de l'ASBU.
- 3.2.12 La réunion a relevé que malgré les effets néfastes de la COVID-19 sur le secteur de l'aviation, certains États ont mis en œuvre les routes directes planifiables pour contribuer à la reprise des opérations.
- 3.2.13 La réunion a examiné le projet de deuxième édition du Concept des opérations de l'espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI qui introduit le modèle normalisé de publication de l'espace aérien avec libre choix de routes (FRA)
- 3.2.14 La réunion a été informée de la création de trois groupes, à savoir les groupes Afrique occidentale et centrale, Afrique australe et Afrique orientale. Les trois groupes organiseront des réunions au format virtuel pour combler les écarts identifiés, élaborer des évaluations de la sécurité au niveau régional et s'accorder sur les plans d'action.
- 3.2.15 La réunion est convenue que ces groupes rendront compte des résultats des réunions prévues au format virtuel lors d'une réunion en présentiel prévue à Maurice du 24 au 28 octobre 2022, le principal objectif étant d'examiner le niveau de préparation au niveau régional et s'accorder sur la date de mise en œuvre proposée par le projet de feuille de route.

La réunion a par conséquent formulé le projet de conclusion ci-après :

Projet de conclusion 5/05 : Mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI (AFI FRA)

Il est conclu que pour normaliser la mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la région AFI :

- a) La deuxième édition du CONOPS de l'espace aérien avec libre choix de routes qui introduit le modèle de publication normalisée qui figure à l'Appendice 10 au présent rapport est approuvée.
- b) Les États qui ont mis en œuvre l'espace aérien avec libre choix de routes sont encouragés à partager les leçons apprises.

ARMA, RVSM et sécurité opérationnelle

- 3.2.16 La réunion a rappelé la demande formulée par l'ARMA de créer un lien avec le site web de l'OACI afin de publier des informations essentielles, y compris sur le RVSM et la PBCS. La réunion a invité instamment les États à se familiariser avec le nouveau site web pour fournir continuellement des données sur le RVSM à l'ARMA.
- 3.2.17 La réunion a appelé les États à poursuivre la mise en œuvre du SLOP et prié instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'accélérer le processus pour permettre à la Région d'en tirer profit dans le cadre de l'évaluation du risque de collision (CRA).

3.2.18 La réunion a été par ailleurs informée des nouvelles tendances émergentes qui ont un impact sur la sécurité dans l'espace aérien RVSM de la région AFI, en relevant spécialement l'autorisation des aéronefs à voler au niveau FL420 hors de l'espace aérien RVSM. Cette évolution a été identifiée comme une question émergente du fait du manque de sensibilisation sur le risque encouru.

Par conséquent, la réunion a formulé les projets de conclusion suivants :

Projet de conclusion 5/06 : Renforcement de la sécurité dans l'espace aérien RVSM de la région AFI.

Il est conclu que pour renforcer continuellement la sécurité du système RVSM dans la région AFI :

- a) Les États sensibilisent les contrôleurs de la circulation aérienne et les pilotes sur le risque à autoriser les vols au niveau FL420;
- b) Les États rendent compte de l'utilisation du niveau de vol FL420 à l'ARMA, dans le cadre de leur contribution aux données sur le RVSM;
- c) L'ARMA organise des ateliers annuels à l'intention des chefs de projet nationaux sur le RVSM

Projet de conclusion 5/07 : Désignation des coordonnateurs nationaux du projet de RVSM

Il est conclu que, pour améliorer la coordination avec l'ARMA, le Secrétariat coordonne avec les États la désignation des coordonnateurs nationaux du projet de RVSM et leurs adjoints, au plus tard en décembre 2022.

ASCAAR

- 3.2.19 La réunion a été informée de la création de quatre domaines de performances qui témoigne des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce projet. Chaque domaine de performances est coordonné par des coordonnateurs des équipes de projet afin de promouvoir les activités.
- 3.2.20 Un rapport sur la réussite de la mise en œuvre et la voie à suivre a été présenté à la réunion et examiné. La réunion a noté que le projet a abouti et peut désormais être finalisé avec succès.

Par conséquent, la réunion a formulé la conclusion suivante :

Projet de conclusion 5/08 : Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion des codes du radar secondaire de surveillance de la région AFI

Il est conclu que, pour finaliser la mise en œuvre du Plan de gestion des codes du radar secondaire de surveillance de la région AFI, le rapport sur la mise en œuvre du projet ASCAAR qui figure à l'Appendice 11 au présent rapport est approuvé.

Étude des compétences ATS

3.2.21. La réunion a rappelé que la réunion APIRG/24 a recommandé de poursuivre l'étude des compétences ATS en y intégrant d'éventuelles modifications des besoins en compétences nés de la pandémie de COVID-19.

Les résultats de l'Étude ont été présentés à la réunion ainsi que les recommandations suivantes :

- i.) Les États identifient les différences entre les programmes de formation et élaborent un mécanisme d'harmonisation des programmes de formation ;
- ii.) Les États élaborent un plan d'accélération de la formation sur les questions émergentes dans la région AFI par l'intermédiaire des partenaires de l'industrie. Les principaux domaines de formation sur les questions émergentes sont : CISM, HF, menaces, et gestion des erreurs.
- iii.) Les États doivent intégrer dans leurs programmes de formation, les programmes de formation accélérée, de la formation en cours d'emploi, l'évaluation périodique et continue des compétences conformément au Doc 10056 de l'OACI.
- 3.2.22. La réunion a en outre noté que le projet a atteint ses objectifs et peut être finalisé. Elle a par conséquent formulé le projet de conclusion ci-après :

Projet de conclusion 5/09 : Rapport sur l'étude des compétences ATS

Il est conclu que, pour boucler l'étude sur les compétences ATS dans la région AFI :

- a) Le rapport qui figure à l'Appendice 12 est approuvé, et le projet est bouclé.
- b) Les États mettent en œuvre les recommandations de l'Étude.

Coopération et coordination civilo-militaire

- 3.2.23. La réunion a rappelé que la coopération entre les organismes militaires et les organismes civils fait partie intégrante des efforts de promotion du développement de l'aviation civile. La réunion a en outre souligné l'importance de cette coopération dans la mise en œuvre du libre choix de routes dans la Région.
- 3.2.24. Elle a relevé l'expérience de la République démocratique du Congo (RDC) dans la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire en aviation civile. La RDC a regroupé son expérience en deux grandes périodes, à savoir la période de la coopération avant le protocole de coopération formalisé et la période qui a suivi la signature du Protocole. Cette expérience a permis au Congo de mettre en œuvre les meilleures pratiques comme le recommande l'OACI.
- 3.2.25. Sur la base de l'expérience partagée et après les discussions, la réunion a formulé le projet de décision ci-après.

Projet de décision 5/10 : Coopération civilo-militaire

Il est décidé que, afin de continuer à promouvoir la coopération civilo-militaire, le Secrétariat organise deux ateliers/séminaires, d'ici fin 2023.

Sommet ATM de la région AFi

- 3.2.26. La réunion a rappelé que la réunion AAO/SG et l'approche de gestion des projets du Sous-groupe IIM ont fusionné plusieurs initiatives ayant adopté une approche de prise de décisions en collaboration (CDM). Le processus CDM est axé sur une approche commune des investissements dans les systèmes et les infrastructures en utilisant différentes stratégies, notamment les stratégies de surveillance, navigation, et communications (CNS). La réunion a aussi rappelé l'alinéa c) de la Conclusion.22/35 de la réunion APIRG 22 portant sur la gestion de la circulation aérienne continue et appelé les bureaux régionaux de l'OACI à envisage l'organisation d'un sommet AFI de la navigation consacré au Système ATM continu dans la Région.
- 3.2.27 Le Secrétariat a souligné l'importance de l'alignement des plans directeurs de la région AFI, des plans régionaux, et des plans continentaux sur la stratégie et les plans de mise en œuvre de l'APIRG, et leur intégration dans le Plan régional de navigation aérienne (ANP AFI).
- 3.2.28 La réunion a appelé toutes les parties prenantes à collaborer avec l'APIRG et ses organes auxiliaires pour mettre en œuvre des systèmes et des opérations ATM harmonisés, interopérables et sans discontinuité.
- 3.2.29 Après d'intenses délibérations et discussions, la réunion s'est accordée sur le projet de conclusion ci-après.

Projet de conclusion 5/11 : Sommet ATM AFI 2024

Il est conclu que, afin de mettre en œuvre des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) harmonisés, interopérables et sans discontinuité qui soutiennent le concept de « Ciel unique africain », l'organisation du Sommet ATM AFI 2024 doit être approuvée.

Exploitation des aérodromes (Sécurité, Capacité et Efficacité)

Mise en œuvre et surveillance du GRF

- 3.2.30 La réunion a rappelé la Conclusion 24/16 de la réunion APIRG/24 qui appelle les États à continuellement informer les bureaux régionaux de l'OACI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du GRF, notamment les obstacles à une mise en œuvre effective.
- 3.2.31 Le Secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre du Format de compte rendu mondial sur l'état de la surface des pistes (GRF) qui est à 29 % pour les États WACAF, et à 55 % pour les États ESAF.
- 3.2.32 La réunion a noté que bien que la date d'application du GRF était fixée au 4 novembre 2021, plusieurs États n'ont pas respecté ce délai et n'ont pas fourni des mises à jour aux bureaux régionaux sur l'état de la mise en œuvre.
- 3.2.33 Le Nigéria et la Côte d'Ivoire ont partagé leurs approches de la mise en œuvre du GRF et les enseignements tirés. La réunion a relevé que les coûts élevés de formation freinent la mise en œuvre, surtout qu'il n'existe pas de cours de formation des formateurs. La réunion a aussi relevé la coordination insuffisante entre les parties prenantes concernées, ce qui

freine la mise en œuvre dans certains États.

3.2.34 La réunion a invité instamment les États à renforcer la sensibilisation de toutes les entités concernées, surtout le personnel impliqué dans les opérations de vol et provenant des AAC et de l'industrie.

État d'avancement de la certification des aérodromes dans la région AFI

- 3.2.35 La réunion a rappelé la Conclusion 22/18 de la réunion APIRG/22 qui appelle les États à assurer la mise en œuvre de leurs plans d'action de certification des aérodromes, notamment la résolution en temps voulu des carences constatées aux aéroports. La réunion a aussi rappelé que la réunion APIRG/22 a encourage les États à partager leurs expériences et à accueillir les ateliers et les formations sur l'exploitation et la certification des aérodromes.
- 3.2.36 La réunion a été informée que le pourcentage de certification des aérodromes dans la région AFI s'élève à 44,4 % (28 aéroports sur 63) pour la région ESAF et à 28 % (15 aéroports sur 54) pour la région WACAF.
- 3.2.37 La réunion s'est inquiétée du rythme lent persistant de certification des aérodromes. Les principales difficultés éprouvées étant la formation et la qualification inadéquates des spécialistes des aérodromes, le coût des activités de certification, et les questions organisationnelles.
- 3.2.38 Le Cameroun et la Zambie ont présenté le processus de certification des aéroports de Yaoundé et de Kapwepwe, respectivement. La réunion a noté pour s'en féliciter l'échange et le partage accrus des meilleures pratiques entre les États.

Équipe de certification des aérodromes

- 3.2.39 La réunion s'est penchée sur les difficultés rencontrées par l'équipe du projet de certification des aérodromes. L'Équipe a estimé que l'indisponibilité des experts est le principal obstacle.
- 3.2.40 La réunion a exhorté les États à désigner des experts pour appuyer les activités de l'équipe du projet.

Équipe du projet de formation et de qualification

- 3.2.41 La réunion a examiné le rapport de l'équipe du projet de formation et de qualification du personnel d'exploitation des aéroports et des inspecteurs.
- 3.2.42 La réunion a fait observer que 30 % des États ont répondu au questionnaire d'enquête envoyé par l'équipe du projet. La réunion a souligné la nécessité de collecter plus d'informations auprès des États pour procéder à une analyse d'écarts exhaustive.
- 3.2.43 La réunion s'est accordée pour proroger le délai de réponse à l'Enquête au 31 octobre 2022.

Mise à jour de l'eANP de la région AFI

Mise à jour du Volume III de l'eANP de la région AFI

3.2.44 Le Secrétariat a informé la réunion de l'élaboration en cours du Volume II de l'eANP AFI. Elle a été en outre été informée que cette élaboration est conforme à la toute dernière édition du GANP et tient compte des éléments ASBU applicables identifiés pour la Région.

La réunion a en conséquence formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 5/12 : Élaboration du Volume III de l'eANP de la région AFI

Il est conclu que, dans le but de boucler l'élaboration du Volume III de l'eANP de la région AFI :

- a) Le Secrétariat, en coordination avec les équipes de projet du Sous-groupe IIM, finalise le projet de Volume III de l'eANP de la région AFI et le communique aux États pour examen, au plus tard le 30 novembre 2022 ;
- b) Les États examinent le projet de Volume III de l'eANP AFI et communiquent leurs observations au Secrétaiat au plus tard le 30 décembre 2022.

Autres initiatives concernant la navigation aérienne

Soutien aux mesures opérationnelles pour une gestion écologique de la gestion du trafic aérien

3.2.45 La réunion a reçu des informations relatives à une nouvelle initiative de la CANSO sur l'ATM écologique destinée à soutenir l'objectif stratégique de l'OACI en matière de protection de l'environnement. La réunion a relevé que cette initiative s'appuie sur les économies réalisées grâce à une gestion efficace du trafic aérien liée au module FRTO de l'ASBU. La réunion a par ailleurs noté que même si cette initiative en est encore à ses balbutiements, il est important de communiquer des informations y relatives aux États lors de la réunion APIRG/25.

Point 4 : Carences de navigation aérienne

Mise à jour sur la mise en œuvre de l'outil de la Base de données des carences de navigation arienne de la région AFI (AFI ANDD)

- 4.1 Le Secrétariat a informé la réunion de l'organisation les 23 et 24 novembre 2021 d'une formation à l'intention des coordonnateurs de la Base de données des carences de navigation arienne de la région AFI (AFI ANDD), des États, et des organisations, et à laquelle ont pris part une centaine de participants provenant de 15 États ESAF, 9 États WACAF, des ANSP, et des organisations internationales.
- 4.2 La réunion a noté que cet atelier a permis aux participants de bien comprendre les carences de navigation aérienne et elle a clarifié les différences avec les constatations de l'USOAP. L'Atelier a fourni des détails sur le processus de gestion des carences et permis aux participants de découvrir l'outil ANDD.

4.3 Le Secrétariat a par ailleurs informé la réunion que la plateforme de l'ANDD est à l'essai et encouragé les coordonnateurs à continuer à l'utiliser pour se familiariser avec cet outil.

Compte rendu sur les carences de navigation aérienne

- 4.4 Le Secrétariat a rappelé à la réunion que conformément au Manuel de procédures de l'APIRG, les organes subsidiaires de l'APIRG doivent régulièrement examiner les carences recensées dans leurs domaines respectifs et formuler des recommandations pour y remédier.
- 4.5 La réunion a noté que malgré l'observation de carences dans la région AFI, les États et l'industrie ne font pas les comptes rendus prévus.
- 4.6 La réunion a souligné la nécessité de rendre compte d'éventuelles carences de navigation aérienne recensées en utilisant le formulaire conçu à cet effet qui figure à l'**Annexe 13** du présent rapport.
- 4.7 La réunion a noté la faible proportion de coordonnateurs désignés et formés, et a encouragé les États qui ne l'ont pas encore fait à désigner des coordonnateurs, et de communiquer leurs noms et coordonnées aux bureaux régionaux de l'OACI.

Point 5 : Activités devant être coordonnées avec les SST du RASG-AFI

- 5.1 La éréunion a souligné la nécessité de soutenir les travaux des SST du RASG-AFI à travers l'échange d'informations et de données entre le RASG-AFI et les organes subsidiaires de l'APIRG, notamment le Sous-groupe AAO. La sécurité des pistes a été identifiée comme un domaine crucial devant être coordonné par le Sous-groupe AAO et le RASG-AFI.
- 5.2 La réunion a été informée des performances de l'espace aérien avec un minimum de séparation verticale réduit (RVSM) de la région AFI et elle a souligné la nécessité d'instaurer la coordination avec le RASG-AFI pour les homologations RVSM, afin de garantir son exploitation.

Point 6 : Difficultés de mise en œuvre éprouvées par le Sous-groupe

- 6.1 La réunion a pris note des difficultés éprouvées par le Sous-groupe pour atteindre ses objectifs. Il s'agit notamment de la faible participation ou de l'engagement insuffisant des experts désignés par les États, du manque de données provenant des États ou de l'industrie, et l'absence de compte rendu au Secrétariat.
- 6.2 La réunion a reconnu que ces difficultés constituent un obstacle à l'évaluation exacte des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des dispositions de l'OACI par les États et l'industrie, ainsi qu'à la formation adéquate des experts.
- 6.3 La réunion a proposé au Secrétariat d'envisager le recours à des méthodes d'enquête électroniques en lieu et place d'enquêtes sur papier pour la collecte des données. Elle a aussi suggéré que, pour éviter les doubles emplois, le Secrétariat synthétise les divers

enquêtes et questionnaires avant de les communiquer aux États et à l'industrie.

Point 7 : Propositions de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI

- 7.1 La réunion a examiné ce point de l'ordre du jour et après d'intenses délibérations, elle est convenue de recommander plusieurs mesures à prendre par le siège de l'OACI.
- 7.2 En attendant, le Secrétariat a informé la réunion de plusieurs amendements apportés aux annexes concernant l'espace aérien et l'exploitation des aérodromes. La réunion a noté que ces amendements ont été communiqués aux États au moyen de lettres pour une mise en œuvre effective.
- 7.3 Par conséquent, la réunion a prié instamment les États de veiller à la modification en temps utile des textes et la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Point 8: Examen du mandat et du programme de travail du Sous-groupe

- 8.1 La réunion a examiné le mandat du Sous-groupe AAO afin d'identifier les domaines qui nécessitent des améliorations. Après en avoir délibéré, la réunion est convenue qu'il n'y avait pas lieu de modifier le mandat du Sous-groupe qui figure à l'**Appendice 14** au présent rapport.
- 8.2 La réunion a présenté la proposition de futur programme de travail du Sous-groupe AAO constitué d'activités et de réunions. La proposition a été intégrée dans le Rapport du Sous-groupe en tant qu'**Appendice 15**. Le programme des travaux modifié figure à l'**Appendice 16** au présent rapport, et la réunion s'est accordée sur le projet de décision ciaprès.

Projet de décision 5/13 : Programme de travail du Sous-groupe AAO/SG pour 2022-2023

Il est décidé que, pour atteindre les objectifs assignés au Sous-groupe AAO, son programme de travail est approuvé et figure dans l'Appendice 15.

Point 9 : Examen des projets de conclusion/décision de la cinquième réunion du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes (AAO/SG5)

9.1 La réunion a examiné et adopté les projets de conclusion et de décision de la réunion AAO/SG5. Un récapitulatif des projets de conclusion/décision figure à l'**Appendice 16** du présent rapport.

Point 10: Questions diverses

- 10.1 Aucune aucune autre question n'ayant été examinée sous ce point de l'ordre du jour, M. Arthemon Ndikumana, Directeur régional adjoint du Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) de l'OACI, a officiellement mis un terme à la réunion.
- Dans son discours de clôture, M. Arthémon Ndikumana, a exprimé sa gratitude à l'endroit des États et des organisations présents et les a remerciés de leur soutien constant aux

initiatives et activités de l'OACI. Il a souligné la nécessité de participer à l'élaboration du Volume III de l'eANP de la région AFI et de rendre continuellement compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches.

----FIN ----